

## Réouverture progressive de l'Union Départementale FO66

Perpignan, le 15 mai 2020

Le Bureau de l'Union Départementale a validé, lors de sa réunion du 14 mai 2020, un plan de réouverture progressive de l'accueil de notre Union Départementale FO66.

✓ **Un retour à la "normale" est prévisionnellement programmé pour le lundi 2 Juin 2020 dans le respect des règles sanitaires liées au Covid-19 à cette date.**

- L'accueil du public sera donc à nouveau possible.
- Les réunions des syndicats et sections syndicales pourront reprendre.
- Les formations des élus CSE organisées par l'Union Départementale FO66 seront relancées.
- Les formations du CFMS de la Confédération reprendront en septembre 2020 sur la base d'un nouveau calendrier.

✓ **Au regard de la reprise d'activité des juridictions prud'homales, il a été décidé une relance de la permanence juridique en collaboration avec le cabinet d'avocats de Maître Charles SALIES.**

- **Nos permanences juridiques reprendront donc, dès la semaine prochaine, mardi 19 mai 2020 à partir de 14h00 au siège de l'Union Départementale FO66.**

**Les rendez-vous en présentiel seront prioritairement destinés aux urgences juridiques.** Il sera possible, pour le suivi des dossiers prud'homaux en cours, d'un rendez-vous téléphonique pour limiter la fréquentation de notre salle d'attente.

**Les prises de rendez-vous se feront exclusivement par courrier électronique sur la boîte [secretariat@fo66.fr](mailto:secretariat@fo66.fr).** Un protocole sanitaire spécifique sera envoyé à chacun afin de pouvoir se conformer aux règles sanitaires en vigueur actuellement : **le port du masque sera obligatoire en rendez-vous. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition.**

✓ **A l'initiative de l'Union Départementale FO66, une réunion des organisations syndicales et patronales s'est tenue sous l'égide du Préfet des Pyrénées-Orientales. Nous avons lors de cet échange obtenu la mise en place d'une " commission spéciale Covid-19 santé et sécurité au travail " qui permettra de mieux appréhender la période de reprise d'activité liée au déconfinement notamment dans les Très Petites Entreprises (TPE : moins de 11 salarié.e.s) dépourvues d'instances représentatives du Personnel.**

Cette période doit être progressive avec comme impérieuse nécessité : **la protection de toutes et de tous !**

Le Bureau de l'Union Départementale FO66 reste mobilisé dans cette période pour répondre aux inquiétudes des salarié.e.s au travers de sa veille juridique et syndicale qui a prouvé son efficacité et sa pertinence depuis le 16 mars dernier.

**Durant cette période complexe, vous pouvez compter sur notre totale détermination pour vous accompagner, vous défendre, vous conseiller et vous protéger.**

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Bien syndicalement.

Jérôme CAPDEVIELLE  
Secrétaire Général FO66